

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le 13/07/2020



ID: 024-212400378-20200713-L20200234-AR

Commande Publique

JP.MB.EF

DECISION Nº : L2020 0-234

Désignation membres qualifiés Jury de concours – Rénovation de la halle du marché couvert

Le Maire de Bergerac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué ses pouvoirs au Maire dans certains domaines prévus par l'article L2122.22 du code sus-visé,

Vu le Code de la Commande Publique,

Décide:

ARTICLE 1 : Les personnes suivantes sont désignées membres qualifiées afin de siéger au jury de concours pour la rénovation de la halle du marché couvert :

- Monsieur Tinelli, Architecte à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne;
- Monsieur Marmande, Architecte au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Dordogne;
- Monsieur Banquet, Architecte DPLG.

ARTICLE 2: La présente décision est susceptible de recours dans les deux mois de sa date de publication ou/et de notification devant le Tribunal Administratif de Bordeaux — 9 Rue Tastet — CS 21490 — 33063 BORDEAUX Cedex — Tél : 05 56 99 38 00 — Fax : 05 56 24 39 03 — Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

ARTICLE 3 : La présente décision sera transmise au Préfet de Dordogne, notifiée, remise à la Receveuse Municipale et portée à la connaissance des Conseillers Municipaux lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Communale.

Fait à Bergerac, le 13 JUIL. 2020

Le Maire

Jonathan PRIOLEAUD